

Compte-rendu audioconférence DDFIP du 28/05/2020

Solidaires Finances Publiques (Patricia Lacotte, Thierry Schutters) // CGT (Muriel Orenes-Lerma) // FO (Gilles Falcoz) // CFTC (Sylvie Dal-Molin – Stéphane Grillet)
DDFIP (Jean-Michel Blanchard – Annie Lamétéry – Philippe Carron – Nicole Bimet)

Situation globale en Savoie

40 hospitalisations au 26/04/2020 dont 3 en réanimation et un foyer de contamination dans Les Belleville (personnes identifiées, isolées et mises en quarantaine après dépistage – application du nouveau protocole).

Situation DDFIP

1 arrêt maladie en symptôme covid testée positive.

Effectifs dans les services :

Date	Nombre de présents	% de présents	Nb de télétravailleurs
Jeudi 07/05	259	37 %	121
Lundi 11/05	377	54 %	121
Mardi 12/05	391	56 %	107
Lundi 18/05	415	60 %	105
Mardi 19/05		60 %	107
Lundi 25/05	422	61 %	95
Mardi 26/05	430	62 %	102

Voici les chiffres qui nous ont été annoncés. Volontairement nous avons laissé le 7 mai dernier jour du confinement comme point de repère.

Au niveau national, nous sommes à 50 % d'agents présents sur site. Pour mémoire, l'ISST et le médecin de prévention s'étaient inquiétés d'un tel niveau de présence.

Par type de structure, au 26 mai, nous étions à 56 % de présents dans les SIP, 65 % dans les SIE, 70 % dans les trésoreries, 62 % au SPFE et 42 % en contrôle.

Le DDFIP a indiqué qu'en force de travail (présents + télétravail), nous étions entre 2/3 et 3/4 de notre capacité. Nous nous situons au même niveau que les autres départements de l'interrégion.

Nous avons évoqué le cas d'agents en télétravail avant la crise sanitaire dont l'ordinateur portable a été redéployé par la Direction et qui doivent reprendre le travail en présentiel. A ce jour, ces agents n'ont pas récupéré leur ordinateur.

Nous avons interrogé la Direction sur la conduite à tenir dans ces conditions et la méthode qu'elle utilisera pour gérer ces problèmes.

Le Directeur a reconnu la volonté d'optimiser l'utilisation des ordinateurs portables pour augmenter la capacité de travail. Les difficultés identifiées sont à remonter auprès du responsable RH ce que nous ne manquerons pas de faire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes difficultés et notamment si vous êtes dans ce cas !

A la question de la CFTC de savoir si nos services sont en capacité d'accueillir plus d'agents dans le respect des règles sanitaires, le DDFIP a rappelé que les conditions sanitaires doivent être réunies pour qu'il y ait une reprise des agents. Le mot d'ordre est toujours de reprendre progressivement... Au moment de l'audioconférence, la réouverture au public n'est pas envisagée mais tout dépendra des décisions du gouvernement. En effet, le DDFIP a évoqué l'impatience de la population face à la fermeture de nos services. Des incidents lui sont signalés sur différents sites. Effectivement, d'après lui, le contribuable ne comprend pas que nous restions fermés alors que d'autres services sont de nouveau ouverts. Nous lui avons demandé alors de nous citer les services publics ouverts : La Poste (**NDLR : entreprise publique et réouverture progressive d'agences, des bureaux étaient restés ouverts**), pôle emploi mais uniquement sur rendez-vous, certaines maisons France services (**NDLR : pas de nombre précis**), mairies. **Pour Solidaires Finances Publiques, ce sont des cas marginaux au regard du nombre d'appels, de courriels, de messages sécurisés de rendez-vous téléphoniques auxquels les agents font face. Cela ne justifie pas une réouverture dans l'immédiat, ouverture qui risquerait d'achever les collègues déjà présents pendant le PCA et bien occupés...**
A l'impatience de nombre de chefs de service à faire revenir un maximum d'agents sur site, il est important d'apprécier les réelles conditions sanitaires de reprise... les annonces du 1^{er} Ministre n'arrangeront pas la situation. Respect des gestes barrière, distanciation,...

Personnes fragiles :

Nous avons souhaité savoir s'il y avait un protocole de prévu pour le retour des personnes fragiles au bureau.

Si des personnes fragiles souhaitent revenir au bureau, ils doivent contacter leur médecin traitant qui doit leur faire une attestation de reprise, puis contacter le médecin de prévention et enfin fournir un engagement écrit attestant que c'est leur souhait de reprendre le travail si le médecin de prévention est opposé à leur reprise. **C'est un engagement fort de l'agent qui lui fait porter seul la responsabilité d'une reprise d'activité. Même si nous pouvons comprendre le besoin de retrouver une vie sociale par le travail, la santé reste un bien trop précieux pour la perdre au travail !**

Matériel de protection :

Dans les dernières semaines, la Direction s'est déplacé dans quasiment tous les sites afin d'aider à la mise en place de la distanciation, livrer la solution hydroalcoolique, l'alcool ménager, les masques...

M. Carron a indiqué qu'ils essaient de redéployer les ordinateurs des télétravailleurs qui reviennent en présentiel pour les fournir aux agents placés en télétravail pour des raisons de santé par le médecin de prévention.

Pour les protections frontales, la direction attend le retour de l'ISST (inspecteur santé et sécurité au travail) sur les matériaux proposés. **Quelques difficultés ont été soulignées sur le système présenté notamment liées à la chaleur.**

Pont naturel :

Le DDFIP a confirmé le refus du DG d'autoriser les agents à poser un ARTT pour le pont naturel du 22 mai. C'est l'AAE qui doit être posée. Nous étions intervenus pour demander de la souplesse et l'application de la circulaire (l'AAE peut être posé sur un des ponts naturels) mais le DDFIP a juste concédé la réponse tardive du DG.

L'ordonnance du vol des congés du 15 avril :

Nous avons déploré malgré de nombreuses relances qu'il n'y ait pas eu une note départementale claire diffusée à tous les agents.

L'ordonnance fonction publique est du 15/04, la note DG du 29/04 et toujours rien au niveau local.

La Direction a demandé aux chefs de service de fiabiliser les absences des agents dans sirhius. Le service RH s'occupera des retenues de jours d'ARTT la semaine prochaine pour la première période.

Chaque agent ne sera pas informé individuellement du nombre de jours retenus mais nous avons obtenu que chaque chef de service soit informé du nombre de jours retenus pour chacun des agents. A charge pour lui de les informer.

Sur ces 2 points, nous avons fortement réagi. C'est navrant, affligeant, démotivant... la DG, le DG et nos Directeurs avaient la possibilité dans le 1^{er} cas de moins pénaliser les agents mais visiblement de reconnaissance le remerciement suffit. Nous devrions donc pouvoir faire de substantielles économies en proposant de remplacer les primes de nos Directeurs par des remerciements qui ont une valeur inestimable.

Sur le 2^{ème} point, au-delà du fond de cette ordonnance, la mise en œuvre est tout à fait scandaleuse. Le Directeur, qui avait au cours d'audioconférence précédente déclaré qu'il n'avait pas le temps de gérer ce problème, a manipulé le calendrier, a caché les éléments de cette ordonnance pour éviter tout simplement aux agents d'anticiper et d'être moins pénalisés. Effectivement, pour faire court, les jours RTT ou de congés que vous auriez posés volontairement seraient venus en diminution des jours prélevés. Vous comprenez maintenant pourquoi il a été imposé une AAE pour le pont naturel...

Voilà toute la considération de vos dirigeants !

La prime :

Le DDFIP a indiqué qu'il y aurait 2 niveaux de primes à la DG : 330 € et 1 000 €.

30 % des agents de la DGFIP devraient l'obtenir, parmi les heureux élus 30 % auront 1 000 €.

La circulaire d'application devrait arriver.

C'est la 3^{ème} lame... après le pont naturel, le vol de congés, la prime réduite. Pour notre DG et notre DDFIP, si prompts à appliquer les instructions et les circulaires, la mesure fonction publique prévoit 3 niveaux de prime. Bien, à la DGFIP, devinez... seulement 2 niveaux appliqués ! En remerciement de votre investissement pendant cette crise bien entendu. Respectez bien la distanciation, cela évitera les conflits entre collègues.

Pour Solidaires Finances Publiques, nous n'allons pas refuser une prime même si nous avons un doute sur les modalités d'application et certains bénéficiaires... le plus important c'est une réelle revalorisation de nos rémunérations ! C'est une revendication portée continuellement par notre syndicat.

Le NRP :

Le DDFIP a confirmé la suspension du NRP ; il nous avait d'ailleurs indiqué le report de la mise en place du SDIF à une date inconnue.

Il attend les orientations ministérielles et DG. Pour les réorganisations prévues au 01/01/2021, il faut aussi attendre.

Par contre, il n'a pas renoncé à la réorganisation des services de contrôle mais il ne sait pas comment ça va reprendre.

Nous évoquerons ce sujet lors de la réunion mutation du mercredi 3 juin.

Jours de report :

Le DDFIP rappelle que les jours de report devaient être pris avant le 03/05 et que la date n'a pas été repoussée.

Il en déduit donc que les jours non pris sont perdus.

Nous avons demandé à ce qu'il fasse preuve de souplesse et que ces jours soient pris en compte pour l'application de l'ordonnance des congés.

Il a refusé indiquant qu'il ne se voit pas aller contre une décision prise par le DG.

C'est la quatrième lame... un temps envisagé, le report à une date ultérieure n'a pas été validée par le DG. Ces jours sont donc perdus si non posés avant le 3 mai et ne peuvent venir en compensation des jours de RTT volés. Ils avaient tout prévu...

Mutations nationales et locales.

La Direction nous a proposé une audioconférence sur les mutations locales mercredi 03/06.

Elle nous a demandé également de lui faire remonter les cas particuliers dont nous aurions connaissance avant la publication du mouvement local qui est prévu le 30/06.

Dès aujourd'hui, n'hésitez pas à nous contacter avant de rédiger votre demande de mutation dans ALOA.

Tickets restaurants :

Nous avons signalé l'absence de retenue pour les tickets restaurants dès le mois de mars.

La régularisation aura lieu sur les mois de juin (avril et mai) et juillet (mars) en plus du prélèvement normal.

Précision nous a été faite que les agents placés en ASA sont considérés comme absents et n'auront pas de tickets restaurants pour cette période.

Ce qu'il faut donc retenir, c'est l'absence de considération de notre administration.

Résumons, félicitations pour notre investissement mais en retour voici ce que nous obtenons :

- refus de poser un jour d'ARTT pour le pont naturel,
- retenue de jours de congés pour les périodes du 16/03 au 16/04 et du 17/04 au 31/05 sans information préalable des agents,
- la prime seulement sur 2 niveaux alors qu'il en existe 3 et seulement pour 30 % des agents, tout grade confondu,
- jours de report non posés perdus.